

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JANVIER 2011 à 19h30.

PRESENTS : P.FONTENEAU, E.VALEGEAS, Mme Y.HAVARD, L.DUSSAIGNE, PH. JEAN, P.VERGEZ, F.CHAUMET, J. SALLEE, G.FONTENEAU, S.AUGERAUD, B.TREMEL, P.SALLEE, Mme C.HAUXWELL

ABSENTS EXCUSES : S.DUMAS.

ABSENTS NON EXCUSES : W.JUILLIEN.

Secrétaire : L.DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du compte-rendu précédent par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil doit se prononcer sur une demande de DPU déposée pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Il s'agit d'un bien appartenant à Monsieur et Mme CHIQUET Luc domiciliés à Tous Vents 16320 Villebois-Lavalette pour une parcelle de 1 000 mètres carrés cadastré ZE n° 258 situé Grande Pièce de Tous Vents (en partie) à Villebois-Lavalette pour un montant de 15 000 euros.

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

Une deuxième demande de DPU est parvenue en Mairie mais ce dossier sera revu à la prochaine réunion du conseil municipal, un complément d'informations étant demandé sur ce dossier.

CONVENTION POUR LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE / ELECTIONS CANTONALES 2011.

Comme lors de la précédente élection, c'est la commune de Villebois-Lavalette qui est chargée de la mise sous pli. Plusieurs personnes seront recrutées et rémunérées par une dotation forfaitaire attribuée par la Préfecture avec une convention.

Pour mettre en place cette convention, il est nécessaire d'obtenir l'accord du conseil municipal.

Le conseil se prononce pour à l'unanimité.

Au sujet des prochaines élections cantonales, deux candidats ont demandé de pouvoir exposer leurs projets en réunion, messieurs Jobit et Rambaud. Ils sont donc invités lors du prochain conseil municipal du 14 février et disposeront, à partir de 19h30, d'une demi heure chacun.

CALITOM :

Suite à la demande de CALITOM pour supprimer un ramassage, le conseil avait émis un avis favorable à condition qu'une baisse sensible du coût des ordures ménagères s'applique aux habitants de la commune.

CALITOM répond par courrier qu'une baisse représentant 9,23 euros par habitants devrait être appliquée.

Le conseil souhaite obtenir des renseignements complémentaires et précis sur cette éventuelle baisse.

Un courrier va être adressé à la maison de retraite, au collège ainsi qu'à la cantine de l'école primaire et maternelle pour connaître la position de chacun en cas de suppression d'un passage.

Le passage éventuellement à supprimer serait celui du lundi.

CONVENTION CITE DE CARACTERE ET FONDATION DU PATRIMOINE.

Un point rapide est fait sur les dossiers passés en commission et en cours.

CONVENTION UTILISATION DES HALLES.

Patrick FONTENEAU souhaite mettre en place une convention pour les commerçants sédentaires (bars et restaurants) qui utilisent les halles pour y installer une terrasse.

Cette convention est destinée à uniformiser le mobilier et réglementer l'utilisation et l'entretien des halles.

Patrick FONTENEAU propose que la participation financière soit de 50 euros/mois pour la période du 01 avril au 30 septembre.

En dehors de cette période, le mobilier devra être retiré.

Les commerçants concernés seront prochainement invités à signer cette convention avant l'ouverture de la saison touristique.

Le conseil vote : 10 voix pour, 2 abstentions (P. Sallée et Frédéric Chaumet), 1 voix contre (J. Sallée).

Le principe de convention est adopté.

INFORMATIONS ZPPAUP

La préfecture informe la commune de Villebois-Lavalette que les ZPPAUP existantes devront être transformées en AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) dans un délai de cinq ans soit avant le 14 juillet 2015.

Une réunion sera organisée prochainement par la Préfecture pour expliquer les changements induits par cette éventuelle modification.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Distribution de l'invitation au centre de secours le 22 janvier à 18h30.
- Le conseil demande à Monsieur Dodeman de revoir sa proposition concernant le devis des Halles. Une réponse est demandée à Monsieur Dodeman pour le 15 janvier 2011.
- L'éclairage du château a de nouveau été vandalisé ce qui explique que celui-ci n'a pas été correctement éclairé pendant les fêtes de fin d'année.
- Plusieurs devis ont été demandés pour l'élagage des arbres. Les travaux sont prévus courant 2011.
- Un point est fait sur le projet d'installation d'une antenne SFR au lieu dit La Raffinie sur un terrain privé.
- Un tarif de 12,50 euros sera appliqué pour les enfants de moins de 13 ans participant au repas des anciens fin janvier.
- Pierre Sallée annonce à l'ensemble du conseil municipal sa décision de démissionner du conseil municipal. Pierre Sallée précise : « cette décision n'est pas motivée par un quelconque désaccord sur la politique municipale ni un problème de relations humaines mais par une volonté de prendre du recul avec la vie municipale ». Il restera néanmoins membre de la commission de réflexion sur le projet d'obtenir le label du « plus beau village de France »).

La séance est levée à 21h15

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 14 février 2011 à 19h30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 FEVRIER 2011 à 19 H 30

PRESENTS : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Y. HAVARD, L. DUSSAIGNE, Ph. JEAN, F. CHAUMET, J. SALLEE, G. FONTENEAU, S. AUGERAUD, B. TREMEL, Cl. HAUXWELL

ABSENTS EXCUSES : P. VERGEZ qui a donné un pouvoir à Jacques SALLEE. S. DUMAS

ABSENTS NON EXCUSES : W. JUILLIEN

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

INTERVENTION DE MONSIEUR JOBIT ET DE MONSIEUR RAMBAUD

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil a reçu deux demandes de droit de préemption urbain déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Vente d'un bien, appartenant à la Société Antioche Investissement – 45 Avenue de Président Wilson 16000 ANGOULEME, surface de 562 M2 cadastrés AM N° 140, 141, 142, 143, 139, 144 situé 40 Grand'Rue – 42 Grand'Rue et Chez Colombier à Villebois-Lavalette pour un montant de 83 000 €. Acquisition faite par Marie-France VALADE.

Le conseil vote Contre la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur et Madame CHIQUET Luc – Tous Vents 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE, surface au sol de 3 500 m2 cadastré ZE N° 257 p situé Grande Pièce de Tous Vents (en partie) à Villebois-Lavalette pour un montant de 38 500 € + commission d'agence de 4 000 €. Acquisition faite par Monsieur VERSAVAUD.

Le conseil vote Contre la préemption à l'unanimité.

DOSSIER S.F.R «La Raffinie».

Messieurs Jadaud et Oulhen ont déposé un recours en annulation à l'encontre de la non opposition de la Déclaration Préalable concernant la mise en place de l'antenne SFR à la Raffinie.

Si leur dossier est accepté au Tribunal Administratif la commune devra prendre un avocat pour se défendre et faire appel à la protection juridique de Groupama.

Pour ce faire le conseil municipal doit donner délégation au maire pour ester en justice et ainsi représenter la commune.

Vote Pour à l'unanimité.

EMPLOYES COMMUNAUX

Création d'un deuxième poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe

Monsieur le maire rappelle au conseil que deux contrats CUI ont été recrutés suite au départ en retraite de Monsieur Rainaud. Ces deux employés donnent entière satisfaction dans leur travail et leur comportement aussi il propose au conseil de créer un deuxième poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe de façon à pouvoir nommer messieurs Gobelet et Nasciet stagiaires à la fin de leurs contrats respectifs.

Vote Pour à l'unanimité.

Monsieur Dussaigne présente sa démission du poste qu'il occupe en tant qu'adjoint mais il reste conseiller municipal.

Monsieur le maire demande la possibilité de recruter et de rémunérer des personnes pour la mise sous plis des propagandes électorales pour les élections cantonales.

Vote Pour à l'unanimité.

PLU INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la CDC pour y adjoindre la compétence « pour la réalisation d'un PLU intercommunal » ;
Les communes doivent se prononcer sur le principe d'adhérer au PLU intercommunal ainsi que sur le principe de versement d'un fonds de concours correspondant à 50 % du montant HT des dépenses restant à la charge de la C.D.C réparti entre toutes les communes.
Pour Villebois-Lavalette le PLU étant déjà réalisé la commune doit juste se prononcer sur le principe et il la délibération sera fait de telle façon que nous ne participerons pas financièrement.

Vote Pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Via Patrimoine nous propose une manifestation pour animer la commune sur deux jours pour un montant de 900 € TTC les 24 et 25 septembre 2011.
Vote Pour à l'unanimité.
- Nous avons obtenu deux subventions pour les bâtiments communaux dans le cadre de la Cité de Caractère :
13 300 € pour la rénovation de la façade et de la couverture du bâtiment 3 Place des Halles ;
8 000 € pour la rénovation de la façade et de la couverture de la trésorerie.
- Un vin d'honneur sera offert par la commune le 11 juin pour le comité de jumelage Franco-Allemand avec l'ASL.
- Calitom/ Réponses de la maison de retraite, école maternelle et collège. Un rendez-vous sera pris avec les responsables de CALITOM.
- Bureaux de vote élections cantonales
- Rendez-vous avec Monsieur Dodeman pour les halles le 21 février.
- Une croix en pierre faite par Monsieur Philippe VINCENT a été installée à l'intersection « des quatre chemins ».
- Les travaux de la mairie sont terminés le réaménagement des locaux aura lieu le 15 février. Une inauguration est prévue aux beaux jours.

- La séance est levée à 22 H 30 – Prochaine réunion du conseil le 14 Mars à 19 H 30 et réunion du vote des CA et BP le 21 mars à 19 H 30.

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2011 à 19 H 30

Présents : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Y.HAVARD, L. DUSSAIGNE, P. JEAN, S. DUMAS, P. VERGEZ, F. CHAUMET, J. SALLÉE, G. FONTENEAU, S. AUGERAUD, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE: William JULLIEN

Secrétaire Monsieur Patrick VERGEZ

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil a reçu deux demandes de droit de préemption urbain déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Vente d'un bien, appartenant à Madame Emma MATHES Veuve GEFARD – 43 Rue André Bouyer 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE, surface au sol de 109 m2 cadastré AL N° 228 situé à l'Enclos des Dames à Villebois-Lavalette pour un montant de 150 €. Echange de terrain avec Monsieur et Madame James LAGARDE.

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant aux consorts VALADE – La Chauvetterie 16440 MOUTHIER SUR BOHEME, surface au sol de 1 035 m2 cadastré AM N° 152 et 153 situés 7 Rue de la Croix de Quart à Villebois-Lavalette pour un montant de 107 500 € + 7 500 € de frais d'agence. Acquéreur Monsieur Sébastien GUERIN de Torsac.

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2011

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2011
SOCIETE DE CHASSE	300 €
COMITE DES FETES	3 741 €
ASS. VILLEBOIS HAUTE BOHEME	1 300 €
VILLEBOIS ARTS MARTIAUX	150 €
AMIS DU PATRIMOINE D'HORTE ET LTTE	500 €
ASS. AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	400 €
ASS. PRIMAT (Ecoles)	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €
ASSOCIATION COMMERCANTS	500 €
FOYER COLLEGE	200 €

PREVENTION ROUTIERE	50 €
ASL HAND BALL	400 €
ASL CINEMA	200 €
CROIX ROUGE	300 €
DONNEURS DE SANG	200 €
DIVERS	1200 €
CIE DE L'ARENE	300 €
ASS. TENNIS DE TABLE	100 €
TOTAL	10 191 €

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Arrivée de Laurent Dussaigne à 20 H 15.

DOSSIER DES HALLES

Choix de la procédure – Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics – Autorisation de signature du marché.

Après un bref exposé sur le dossier, décision est prise de former une commission de travail sur celui-ci, mardi 22 mars 2011 à 20 H 30 à la mairie. Report de la décision au conseil municipal d'avril.

FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le maire propose de passer une convention pour un partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de mettre en place une souscription publique pour les travaux des halles. Les fonds seront récoltés par la Fondation. Les donateurs recevront un justificatif fiscal.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

DEMARCHE ACCESSIBILITE

Le Pays Horte et Tardoire par l'intermédiaire de la CDC D'Horte et Lavalette propose de créer un groupement de commande au niveau du Pays pour la réalisation des diagnostics Etablissements Recevant du Publics et des Plans en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics. La commune devra réaliser le travail d'état des lieux.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

DEFIBRILATEURS PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

La Communauté de Communes Bandiat-Tardoire (Président Monsieur Cuny) propose aux communes du Pays Horte et Tardoire d'effectuer un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs automatiques.

Monsieur le maire propose l'acquisition de deux ou trois appareils (coût actuel environ 1259 € HT l'unité).

Le conseil vote pour à l'unanimité.

URBANISME

Monsieur le maire présente un dossier de projet privé concernant la vente future de terrains destinés à la construction de 17 lots sur la route du Petit Mairat.

Les terrains appartiennent à Messieurs Massacret et Montéro. Il s'agit d'une première présentation. La commune est sollicitée pour prévoir les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité...

Les prix de vente seront déterminés par les propriétaires. Une réunion de travail est prévue en mai avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'Agence Départementale de l'Aménagement et le CAUE.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIERE

Le conseil doit délibérer sur la nouvelle composition des collèges de la Boixe, du Pays Manslois et du collège des communes isolées et leur nouveau bureau est ramené de 15 à 14 membres.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS INSCRIPTION DEPOSITION DU NOM « CORNUELLES »

Monsieur le maire a déposé une demande d'enregistrement en ligne pour le nom « cornuelles » auprès de l'Institut National pour la Protection Industrielle.

Cette démarche a coûté 200 € au conseil municipal de Villebois-Lavalette. Monsieur le maire ayant fait l'avance celui-ci sera remboursé par la mairie.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Départ de Christian Geardrix pour Rougnac au 1^{er} mai 2011 à temps complet ;
- Poste d'adjoints – La demande de démission de Monsieur Laurent Dussaigne du poste de 3^o adjoint a été transmise à la Préfecture (celui-ci reste conseiller municipal).
- L'inauguration de la mairie aura lieu le samedi 7 Mai 2011.

La séance est levée à 22 H 15. Prochaine réunion le 21 mars pour le vote des CA, BP...à 19 H

BUDGET PRIMITIF 2011
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 Mars 2011 à 19 H 30

PRESENTS : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, L.DUSSAIGNE, P. JEAN, F. CHAUMET, J. SALLÉE, B. TREMEL, G. FONTENEAU., P. VERGEZ, Mme C. HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES : Serge Dumas, S. Augeraud qui a donné un pouvoir à Laurent Dussaigne, Patrick Vergez qui a donné un pouvoir à J. Sallée.

ABSENTS NON EXCUSES : W. JUILLIEN

Monsieur Laurent DUSSAIGNE a été élu secrétaire.

Monsieur le maire remercie Monsieur Bourgarel trésorier, pour sa présence à la réunion.

DELIBERATIONS :

Monsieur Bourgarel présente les Comptes Administratifs, CCAS, ASSAINISSEMENT COMMUNE ainsi que les Comptes de Gestion 2010 correspondants.

Monsieur le Maire propose de nommer Eric Valegeas en tant que Président :
Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion :

Vote pour à l'unanimité.

Après avoir validé les comptes administratifs le conseil doit valider les résultats.

Résultat CCAS + 126.02 €.

Résultat assainissement : + 93 440.29 € Il est proposé de reporter 89 940.29 € en fonctionnement et d'affecter 3 500.00 € en investissement. Au compte 1068.

Résultat commune : + 364 637.99 € il est proposé de reporter 110 201.99 € en fonctionnement et d'affecter 254 166 € en investissement au compte 1068.

Vote pour à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS CCAS, ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :

Avant de présenter les budgets primitifs, Monsieur le Maire propose de voter les mêmes taux d'imposition en 2011 qu'en 2010 et par conséquent de ne procéder à aucune augmentation.

Taxe d'Habitation	8.91 %
Taxe Foncière bâti	17.28 %
Taxe Foncière non bâti	42.11 %

Le montant total des impositions perçu par la commune sera de 188 482.00 € pour 2011.

Vote pour à l'unanimité.

Présentation des Budgets Primitifs par Monsieur le Maire. Pour information le montant des investissements prévus sur l'année 2011 est de 690 454.00 € environ.
Le Maire détaille les travaux d'investissement prévus en 2011

Vote pour à l'unanimité.

La régie de recettes pour l'encaissement des photocopies ne fonctionne plus depuis plusieurs années, monsieur le maire propose de la supprimer.

Vote pour à l'unanimité.

Le SDEG a mis en place un programme de travaux pour financer des travaux de mise en lumière de sites classés ou inscrits, monsieur le maire propose qu'une demande soit faite pour les halles de Villebois-Lavalette.

Vote pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire présente au conseil une copie du courrier adressé à chaque maire et au président de la CDC, concernant le litige opposant la CDC et Monsieur Chabanne au sujet de la médiathèque.

La séance est levée à 21 H 45. Prochaine réunion du conseil le 11 avril 2011 à 19 H 30.

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2011 à 19 H 30

Présents : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Y. HAVARD, L. DUSSAIGNE, Ph. JEAN, S. DUMAS, P. VERGEZ, F. CHAUMET, G. FONTENEAU, B. TREMEL, Cl. HAUXWELL

Absents excusés : Sylvain Augeraud a donné un pouvoir à Laurent Dussaigne.

Absents non excusés : William Juillien et Jacques Sallée

Secrétaire Monsieur Laurent Dussaigne.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DOSSIER DES HALLES

Choix de la procédure – Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics – Autorisation de signature du marché.

Le conseil signe une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitiers sur le dossier des halles. Cette assistance se fera à titre gratuit.

Le conseil vote pour à l'unanimité

DOSSIER SNEF

Le conseil a pris une délibération pour donner au maire le pouvoir d'aller en justice pour représenter la mairie.

Pour ce qui concerne le dossier de l'antenne SFR nous souhaitons confier le dossier à Maître changeur, avocat à Angoulême (cet avocat nous a été conseillé par le service juridique de la Préfecture). Pour valider ce choix le conseil municipal doit donner son accord. Les frais induits seront couverts par notre assurance protection juridique.

Le conseil vote pour à l'unanimité

URBANISME

Nous avons reçu les conventions validant les subventions « cité de caractère » pour la trésorerie et l'immeuble Taupin (8 000 € pour le ravalement de la façade, le changement des menuiseries et la réfection de la toiture de la trésorerie sur 51 300 € de travaux et 13 300 € pour l'immeuble Taupin sur une dépense de 88 570 €).

Le conseil doit délibérer pour que le maire puisse signer les deux conventions.

Le conseil municipal demande qu'un appel d'offres soit fait pour le choix d'un architecte afin que soient déterminées les différentes possibilités d'aménagement de l'immeuble Taupin.

Le conseil vote pour à l'unanimité

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC.

Une nouvelle convention devra être passée pour la location de la licence IV dès que le restaurant « Le Lavalette » sera vendu. La location de la licence IV sera de 50 € par mois, la location pour l'utilisation du domaine public est fixée à 50 € par mois. Les acquéreurs sont Mademoiselle Granet et Monsieur Douteau représentant la SARL ADMCG.

Le conseil vote pour à l'unanimité

EMPLOYES COMMUNAUX

Suite à la création de deux postes pour deux employés communaux Messieurs Nasciet et Gobelet, Monsieur le Maire propose de voter une enveloppe indemnitaire permettant de compléter la rémunération initiale des deux agents.

Le conseil vote pour à l'unanimité

La demande de changement d'échelon de Monsieur Chauvet est repoussée d'une année supplémentaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le voyage du collège en Provence pour les élèves faisant du latin est annulé en raison du coût trop élevé restant à payer par les familles. Conséquence : La demande de subvention votée par la commune est annulée.
- Le passage de la commission de sécurité sera demandé afin d'évoquer la protection du muret de l'école primaire.
- Une délibération sera prise pour la demande de classement du couvent des Augustins
Le conseil vote pour à l'unanimité.
- Le départ du Tour vélo Poitou-Charentes pourrait être donné à Villebois-Lavalette en 2012. Rendez-vous est pris avec Monsieur Tamagna Président de la CDC – 1 cahier des charges nous sera présenté.
- Des travaux de goudronnage vont être réalisés dans la Grand'Rue jusqu'à la Rue de Gamby – (enrobé à chaud avec décapage) au mois de juin 2011.
- Il est envisagé de barrer la Rue de l'Eglise entre la pompe et le restaurant en descendant de façon à sécuriser cette portion de voie pendant le service des repas sous les halles. L'avis sera demandé à madame l'architecte des bâtiments de France.

La séance est levée à 22 h. Prochaine réunion le 9 mai 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MAI 2011 à 19 H 30

Présents : Patrick FONTENEAU, Eric VALEGEAS, Yvette HAVARD, Philippe JEAN, Serge DUMAS, Patrick VERGEZ, Frédéric CHAUMET, Laurent DUSSAIGNE, Jacques SALLEE, Gérard FONTENEAU, Bernard TREMEL, Clare HAUXWELL

Absents excusés : Sylvain AUGERAUD

Absents non excusés : William JUILLIEN

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE .

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL POITOU-CHARENTES

Il a été proposé à la Communauté de Communes et à la Commune de VILLEBOIS-LAVALETTE l'organisation du grand départ du tour cycliste international Poitou-Charentes en 2012 .Chaque membre du conseil municipal ayant reçu une copie du cahier des charges, le conseil se prononce favorablement pour organiser cette manifestation fin août 2012.

Le coût sera d'environ 15 000 Euros. Monsieur le Maire propose une participation de la commune à hauteur de 50 % et 50% à la charge de Communauté de Communes.

Sur les bases de cette solution financière, le conseil vote POUR à l'unanimité

CALITOM

Compte-rendu de la réunion avec les personnes de CALITOM le 18 avril 2011.

Lors de cette réunion, les élus de VILLEBOIS-LAVALETTE expliquent qu'ils sont d'accord pour qu'il n'y ai qu'un ramassage de sacs noirs par semaine à condition que le passage supprimé soit celui du lundi matin .CALITOM souhaite supprimer le passage du jeudi matin. En l'absence d'accord, les deux passages seront maintenus.

DOSSIER DES HALLES

Après avoir demandé une nouvelle étude à Monsieur DODEMAN, le conseil décide de réaliser les travaux en plusieurs tranches .La première tranche qui devrait débuter fin 2011 ayant pour but de sécuriser l'édifice.

Choix de la procédure – Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics – Autorisation de signature du marché. Montant des travaux : Tranche ferme 81 935.76 € HT – Tranche conditionnelle 109 103.02 € HT – Options et variantes : 52 763.89 € HT et 21 320.00 € pour l'électrification de l'édifice.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

Fondation du Patrimoine –

La commune de VILLEBOIS-LAVALETTE décide de procéder à une souscription publique pour la rénovation des halles. Elle sera lancée officiellement le week-end des 24 et 25

septembre 2011. Les fonds pourront être utilisés sur l'une ou l'autre des tranches de travaux . Des dépliants vont être préparés.

PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

La visite du village par la commission des Plus Beaux Villages de France est prévue le lundi 16 mai prochain –

Monsieur le Maire recevra les membres de l'association avec Messieurs Tremel et Péré.
La réponse définitive sera connue courant juin 2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la proposition faite par Monsieur Le Préfet sur le nouveau découpage des Communautés de Communes, Monsieur le maire fait un exposé des différents éléments en sa possession. Le choix qui est proposé par la Préfecture est de rejoindre les CDC de Montmoreau, Chalais et Aubeterre. Le conseil souhaite se donner un temps de réflexion sachant qu'une décision définitive devra intervenir avant août 2011.

TRAVAUX

Les travaux de voirie (placette de la rue de l'église, Allée et contre-allée place du Champ de Foire) seront terminés à la fin de la semaine.

La Grand'Rue sera goudronnée le lundi 6 juin à partir de 7 Heures du matin afin d'avoir un impact minime sur le fonctionnement des commerces.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Ecole primaire** : suite à la chute d'un enfant du mur située dans la cour d'école, un courrier sera envoyé par Monsieur le Maire à toutes les familles pour rappeler l'interdiction faite aux enfants de grimper sur ce mur.
- L'ouverture de la quatrième classe est confirmée par l'inspection d'Académie.
- Suite à l'ouverture du restaurant « Le Lavalette » le 6 mai, des conventions sont signées entre la Mairie et les nouveaux propriétaires pour la location de la licence IV et l'utilisation du domaine public afin d'installer une terrasse sous les halles.

La séance est levée à 22 H 00.

Prochaine réunion le 15 juin 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MAI 2011 à 19 H 30

Le 17 mai 2011, le Conseil Municipal de la Commune de Villebois-Lavalette, dûment convoqué le 14 mars 2011, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Patrick FONTENEAU, Maire.

PRESENTS : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, L.DUSSAIGNE, P. JEAN, J. SALLÉE, S. AUGERAUD, S. DUMAS, G. FONTENEAU., P. VERGEZ, Mme C. HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES : F. CHAUMET, B. TREMEL,

ABSENTS NON EXCUSES : W. JUILLIEN

Monsieur Laurent DUSSAIGNE a été élu secrétaire.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DENOMINATION DU STADE MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le stade communal de football pourrait s'appeler « stade municipal Marcel ALBERT » du nom d'un bénévole de l'association de football locale, en raison de son implication au sein de cette association.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent pour que le stade municipal porte le nom de « stade municipal Marcel ALBERT » :

Contre : 4 voix

Pour : 6 voix

Abstention : 1 voix

Le stade s'appellera donc « stade municipal Marcel Albert », Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

La séance est levée. Prochaine réunion le 13 juin 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUIN 2011 à 19 H 30

Le 15 juin 2011, le Conseil Municipal de la Commune de Villebois-Lavalette, dûment convoqué le 6 juin 2011, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Patrick FONTENEAU, Maire.

PRESENTS : P. FONTENEAU., Mme Y. HAVARD, L. DUSSAIGNE, P. JEAN, J. SALLÉE, B. TREMEL, S. DUMAS, G. FONTENEAU., P. VERGEZ, Mme C. HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES : E. VALEGEAS qui a donné un pouvoir à Patrick FONTENEAU, F. CHAUMET, S. AUGERAUD,

ABSENTS NON EXCUSES : W. JUILLIEN

Monsieur Laurent DUSSAIGNE a été élu secrétaire.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

EVOLUTION DES C.D.C – DEBAT ET PRISE DE DECISION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est proposé par Monsieur le Préfet de la Charente un rapprochement avec les trois Communauté de Communes d'Aubeterre, Chalais et Montmoreau.

Cette proposition ne correspond pas aux attentes des élus de Villebois-Lavalette.

Après discussion et délibération, le conseil municipal de Villebois-Lavalette, souhaite affirmer l'identité d'Horte et Lavalette et vote à l'unanimité le maintien de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette en l'état actuel en demandant le rapprochement et l'intégration de la commune de Chadurie afin de respecter la taille des 5 000 habitants.

Le conseil vote pour à l'unanimité le maintien actuel de la CDC Horte et Lavalette en intégrant la commune de Chadurie.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

La mairie a reçu une demande de droit de préemption urbain déposée pour la vente d'un bien sur Villebois-Lavalette.

Il s'agit d'une maison, appartenant à Monsieur Robert SMITH et Madame Margaret NEEDHAM Epouse SMITH situé 32 Grand Rue 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE avec une surface de 1 875 m² cadastré AM N° 148 et 149.

Cette maison est mise à prix aux enchères pour un montant de 70 000 €.

Le conseil se prononce contre le droit de préemption à l'unanimité.

WEEK-END DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2011

Patrick FONTENEAU présente aux membres du conseil le pré programme établi avec Via Patrimoine pour le week-end **de mise en valeur du patrimoine du village à l'occasion du 150 ème anniversaire du nom de VILLEBOIS-LAVALLETTE.**

De nombreuses manifestations gratuites auront lieu tout au long du week-end et la souscription publique pour la réhabilitation des halles sera lancée à cette occasion.

TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL POITOU-CHARENTES

Le départ du Tour Poitou Charente 2012 partira officiellement de Villebois-Lavalette (août 2012).

La Communauté de Communes a validé l'aide de 50 % demandée par la commune pour les frais engagés pour le tour cycliste international Poitou-Charentes.

Une commission sera créée à cette occasion pour la préparation de cet événement avec des membres de la commune de Villebois-Lavalette et de la CDC.

PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Suite à la visite de l'expert de la commission, un compte rendu de visite est fait aux membres du conseil par Bernard TREMEL et Patrick FONTENEAU.

CALITOM

Patrick FONTENEAU fait part au conseil du courrier de réponse à notre demande de supprimer le passage du lundi.

A partir de janvier 2012, il n'y aura plus qu'un ramassage par semaine pour les sacs noirs.

Un courrier explicatif sera envoyé aux administrés en fin d'année 2011.

TRAVAUX

Un point est fait sur les travaux en cours ou à venir concernant :

- Demande du collège (sécurisation du stationnement devant le collège)
- Placette église : un courrier sera adressé aux riverains de la rue l'église.
- Fossés château : réinstallation d'une chaîne pour garder le fossé du château accessible aux piétons.

VIA PATRIMOINE

Une visite commentée nocturne du château sera organisée le 17 Août 2011

L'accès sera gratuit mais le nombre de places étant limité, il est conseillé de réserver auprès de l'office de tourisme.

DIVERS

- Suite à une proposition d'EricValegeas, le conseil adopte le principe de fermeture du secrétariat de la mairie pendant les congés d'été entre le samedi matin 9 juillet et le 20 août inclus.
- Les invitations diverses adressées à l'ensemble du Conseil municipal seront désormais adressées systématiquement par mail à tous les membres afin que chacun soit informé en temps et en heure et puisse prévenir le secrétariat de sa présence.
- La demande de classement de l'église passe en commission le 21 juin prochain à Poitiers.

Monsieur le maire souhaite que le prochain conseil de juillet soit réservé aux projets futurs et il est demandé à chacun de faire des propositions lors du prochain conseil sur les travaux et aménagements à prévoir pour 2012 et la fin du mandat.

La séance est levée à 22 H 15. Prochaine réunion le 11 juillet 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUILLET 2011 à 19 H 30

Présents P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Y.HAVARD, L. DUSSAIGNE, P. JEAN, F. CHAUMET, S. DUMAS, G. FONTENEAU, S. AUGERAUD, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL

Absents excusés : Jacques SALLEE, Patrick VERGEZ

Absents non excusés : W. JUILLIEN.

Secrétaire Madame Yvette HAVARD.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

HALLES/DOSSIER DE RESTAURATION

L'appel d'offres pour le coordonnateur Sécurité Prévention est lancé, les dossiers arriveront pour la fin juillet 2011.

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz assurera gratuitement la mise en lumière des Halles sur son programme 2011/Début des travaux en 2012. (R.V avec le SDEG au mois de septembre).

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE EDON

Il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération de façon à permettre la fusion du Syndicat d'eau de Ronsenac avec celui de Edon pour l'alimentation en eau potable.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Concernant l'avenir des structures SIVOS & SMVOM, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de coopération intercommunal pour la Charente est en cours d'élaboration. Ce schéma préconise des rapprochements ou des suppressions de syndicats.

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) et le SMVOM (Syndicat Mixte à Vocation Multiple) font partie des structures devant être supprimées.

Après délibération, les membres du conseil municipal refusent à l'unanimité la dissolution de ces deux syndicats tant qu'ils n'auront pas d'informations suffisantes sur la répartition et l'organisation futures des compétences qui leur sont actuellement confiées.

VENTE MATERIEL DIVERS

Eric Valegeas propose que le matériel acquis par la commune et qui n'est pas utilisé soit vendu et sorti de l'inventaire communal, (remorque, désherbeur, tracteur tondeuse....).

Le conseil vote pour à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT

Le Maire fait état du rapport annuel d'assainissement 2010. La collecte de nos eaux usées est conforme aux prescriptions demandées, il en est de même pour nos équipements d'épuration et de leurs performances.

Le rapport annuel d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT D'AFFERMAGE SAUR.

Il se termine au 30 avril 2012. Se pose plusieurs options : Gestion déléguée – affermage, Gestion directe – régie.
Décision à prendre pour la fin de l'année.

CREATION DE POSTE

Corine ROUHAUD a obtenu son examen d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe. Il est nécessaire de créer un poste qui correspond à son nouveau grade à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce changement lui donnera une augmentation brut de 37.05 € par mois.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS.

Suite à une demande de la Trésorerie de regrouper tous les paiements concernant les travaux et les divers aménagements de la mairie, pour faciliter la lecture du budget et pour la récupération du Fonds de Compensation de TVA il convient d'effectuer un virement de crédits de 20 000 € de l'article 2132 (travaux de bâtiments) et le mettre sur l'opération des travaux de la mairie aux articles 2184, 2188 et 21311. Cela permettra de régler les factures de mobilier, de boîtes de rangement, des tapis de sols, extincteurs, cadres de la salle d'exposition, déplacement des lignes téléphoniques.....).

Le conseil vote pour à l'unanimité.

COMMISSION TOUR CYCLISTE POITOU-CHARENTES 2012

La commune de Villebois-Lavalette et la communauté de communes participeront chacune à hauteur de 50 % du montant des frais. Le conseil met en place une commission avec les membres suivants pour la commune : Patrick Vergez, Eric Valegeas, Patrick Fonteneau, Frédéric Chaumet, Clare Hauxwell, Yvette Havard, Sylvain Augeraud, Serge Dumas, Gérard Fonteneau.

Cette commission sera dirigée par Eric Valegeas.

PROJETS 2012 ET FIN DE MANDAT

Patrick Fonteneau propose à chacun de s'exprimer sur les futurs projets à mener. Les dossiers suivants sont évoqués :

- Parkings terrain noir
 - Maison Taupin (façades, toiture, ouvertures)
 - Relevés topographiques de la commune
- Faire chiffrer ces projets pour demander les subventions.

- Mettre une chaîne pour protéger l'accès au city stade.
INFORMATIONS DIVERSES

Le dossier de classement de l'église ne passera finalement en commission à Poitiers que courant octobre 2011.

Orange nous propose de supprimer **gratuitement** la cabine téléphonique de l'Avenue de Maisons Blanches en raison de son utilisation extrêmement faible. Avis favorable à l'unanimité.

Travaux logement au dessus de la mairie. Visite de la nouvelle institutrice. Montant du loyer à déterminer en septembre pour location au 1^{er} octobre.

La séance est levée à 22 H 15. Prochaine réunion le 12 septembre 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2011 à 19 H 30

PRESENTS : P. FONTENEAU., Mme Y. HAVARD, F. CHAUMET, J. SALLÉE, G. FONTENEAU., S. AUGERAUD, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES : E. VALEGEAS qui a donné un pouvoir à G. FONTENEAU, PH. JEAN qui a donné un pouvoir à P. FONTENEAU, S. DUMAS, P. VERGEZ.

ABSENTS NON EXCUSES : L.DUSSAIGNE, W. JUILLIEN.

SECRETARE : Mme Yvette HAVARD.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN.

Le conseil doit se prononcer sur plusieurs demandes de droits de préemption urbains déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

-Vente d'un bien, appartenant à la SCI OLIVAL – 2 Rue de l'Eglise 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE, surface de 32 m² au sol, cadastré AD N° 88 pour un montant de 50 000 €.

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

-Vente d'un bien, appartenant à Madame et Monsieur LELAVANDIER Bernard – 11 Allée de Castillon 14970 BENOUVILLE, surface de 894 m² au sol, cadastré ZE N° 68 – 16 Rue du Lion d'Or - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE pour un montant de 119 500 € (hors frais d'agence).

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

-Vente d'un bien, appartenant à Madame et Monsieur LAGARDE James – Rue André Bouyer - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE, surface de 7 m² au sol, cadastré AL N° 225 – L'Enclos des Dames - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE pour un euro.

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

-Vente d'un bien, appartenant à Madame Emma MATHES – 43 Rue André Bouyer - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE, surface de 4 443 m² au sol, cadastré AL N° 71-224-227-230-231 – L'Enclos des Dames - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE pour 8 000 €

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

URBANISME :ZPPAUP /AVAP .

- Transformation ZPPAUP en AVAP - Présentation par Corinne ROUHAUD.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

LOYERS APPARTEMENTS - MAIRIE

Le bail annuel du logement de la Place du Champ de Foire occupé par madame BOUTON doit être revalorisé et reconduit pour une année. Le loyer est actuellement de 482 euros/mois il passera à 490 euros/mois à compter du 1^{er} septembre.

Celui de Monsieur ANDRIEUX au-dessus de la mairie passe de 330 euros/mois à 335 euros/mois.

Le logement au dessus de la mairie est en cours de rénovation. Mademoiselle Delphine PACHERIE, nouvelle institutrice souhaite louer ce logement. Proposition est faite à compter du 1^{er} octobre pour un loyer de 420 euros/mois.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

REGIE FORAINS

Comme tous les ans, la municipalité reverse la régie forains perçue lors de la frairie au Comité des fêtes. Cette année la régie représente la somme de 566 euros.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

CONTRAT AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

Délibération à prendre sur le mode de gestion du service. Comme cela a été évoqué lors du dernier conseil municipal, nous devons prendre une décision concernant le contrat d'affermage assainissement actuellement confié à la SAUR qui va prochainement arriver à échéance.

Le choix doit se faire entre une gestion déléguée (affermage) ou une gestion directe (régie).

Cette décision doit être prise pour 10 ou 12 ans (préconisation de la DDT).

Après échanges, le conseil se prononce pour un service gestion délégué avec une durée de contrat de 12 ans qui offre l'avantage d'avoir une prochaine échéance de contrat à mi mandat de conseil municipal.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

De plus, lors de la prochaine réunion nous devons élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en plus du maire pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis.

Pour ce faire, il est nécessaire de définir la condition de dépôt des listes de candidats. Ces listes pourront être déposées jusqu'à l'ouverture de la prochaine séance du conseil.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

La Direction Départementale des Territoires (ancienne DDA) nous aide dans nos démarches et nous propose un appui technique sur ces procédures.

Le coût d'intervention de la DDT est de 2 392.00 euros TTC.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

DEMANDE LOCATION SALLE DES FETES

La section Danse de l'ASLPHL nous sollicite pour louer la salle des fêtes tous les mardis de 19 H 30 à 22 H 30 à compter du 20 septembre prochain pour leurs cours de danse et cela pour les dix mois de la saison.

La participation mensuelle est fixé à 20 euros/ mois pour une durée d'un an.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DU PETIT MAIRAT

Présentation par Gérard FONTENEAU du projet de cahier des charges transmis par madame HANSMANN (ABF)

Après avoir proposé quelques modifications, la validation du cahier des charges est proposé au conseil municipal.

Vote : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 2

PROPOSITION DE MADAME CLARE HAUXWELL

Clare HAUWELL fait part au conseil de réflexions pour améliorer l'accueil et l'attractivité de la commune. Elle propose plusieurs idées concernant l'avenir de la maison Taupin ou la mise en place de jumelages.

CIMETIERE

Afin de permettre un meilleur entretien du cimetière, le conseil souhaite adopter le principe de passer des concessions perpétuelles à des concessions trentenaires.

Vote : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 1

DIVERS

Virement de crédits de 10 000 € à prendre sur les travaux des halles de façon à terminer de payer les dernières factures des travaux mairie (révisions de prix, vérifications de sécurité...)

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Le SDEG prévoit de renforcer le réseau électrique de l'Houmeau, cela sera fait en souterrain. Le SDEG nous propose de profiter des travaux d'enfouissement de réseaux pour effacer le réseau téléphonique. Si le dossier est retenu cela représentera un coût compris entre 20 000 et 25 000 € à la charge de la commune. **Travaux prévus en 2012.**

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Le Pays d'Horte et Tardoire nous demande de prendre une délibération relative à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cette délibération est obligatoire car elle fixe les modalités de la concertation avec les différents partenaires, conseil général, associations, ABF... de même elle décide d'adhérer au groupement de commandes constitué par le Pays d'Horte et Tardoire. (L'étude établira un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et un diagnostic des établissements recevant du public).

Le conseil vote pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Patrick FONTENEAU propose de prendre un arrêté concernant le restaurant « Le Lavalette » consistant à fermer la rue (pendant le service) qui descend de l'église au niveau des Halles afin de sécuriser le lieu.
- Il est également proposé de prolonger la location des terrasses sur octobre.
Le conseil vote pour à l'unanimité.

- Stationnement marché : à compter du 2 octobre, passage au dispositif d'hiver (le stationnement est autorisé devant les halles. Le stationnement des commerçants se fait dans la rue André Bouyer qui est réservé à cet effet.

La séance est levée à 23 heures. Prochaine réunion le 10 octobre 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2011 à 19 H 30

Présents : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Y.HAVARD, L. DUSSAIGNE, P. JEAN, F. CHAUMET, S. DUMAS, G. FONTENEAU, B. TREMEL, Jacques SALLEE, Patrick VERGEZ

Absents excusés : Mde Clare HAUXWELL qui a donné pouvoir à M. Laurent DUSSAIGNE.
Mr Sylvain Augeraud qui a donné pouvoir à Eric Valegeas

Absents non excusés : W. JULLIEN.

Secrétaire Patrick VERGEZ

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DEMISSION DE PRESIDENCE DU SMVOM – NOMINATION D'UN DELEGUE

Patrick Fonteneau informe le conseil municipal de sa démission du poste de président du SMVOM. Un nouveau délégué doit être élu. Patrick Fonteneau propose de nommer Jacques SALLEE.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN.

Le maire a reçu une demande de droit de préemption urbain déposée pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Vente d'un bien, appartenant à Madame Marie MAZIERE et Monsieur KATZ Gérard – 139 Avenue Thiers 33100 BORDEAUX, surface de 1836 m2 au sol, cadastré AD N° 98 – AD N° 99 & AD N° 128 pour 70 000 €. Le futur propriétaire a été informé de la présence d'un emplacement réservé.

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité.

CONTRAT AFFERMAGE ASSAINISSEMENT – ELECTIONS DES MEMBRES COMMISSION OUVERTURE DES PLIS

Le conseil municipal doit élire 6 membres siégeant à la commission d'ouvertures pour procéder à la délégation de notre service public d'assainissement.

Proposition :

- Membres Titulaires : Patrick VERGEZ ; Eric VALEGEAS ; Gérard FONTENEAU
Monsieur le maire est Président de la commission.de droit.
- Membres Suppléants : Yvette HAVARD ; Serge DUMAS ; Philippe JEAN

Le conseil vote pour à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE

Suite au changement de trésorier le conseil doit reprendre une délibération de façon à allouer au nouveau receveur municipal les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires. Indemnité conseil 295.89 € / Confection budgets 45.73 € à l'année.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

ENCAISSEMENT DES REMBOURSEMENTS DIVERS

Le nouveau receveur nous demande de prendre une délibération d'ordre général afin d'encaisser tous les différents remboursements possibles (assurance, sinistres, erreurs matérielles.....) sans autre délibération.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE 2012 EMPLOYES COMMUNAUX

Patrick Fonteneau propose au conseil de voter la prime annuelle des agents titulaires et stagiaires (Indemnité d'Administration et de Technicité) en tenant compte de l'absentéisme de chacun et du temps de travail.

Si le temps de présence est identique à la fin de l'année, le montant des indemnités 2011 sera de :

- Jean-Michel COUTAUD	116.82 € (pas d'absence)
- Barbara SIEUW	71.83 € (5 jrs d'absence) 22 H S/Villebois-Lavalette
- Noël CHAUVET	96.68 € (43 jrs d'absence)
- Arnaud NASCIET	72.44 € (6 jrs d'absence)
- Mickaël GOBELET	75.16 € (7 jrs d'absence)
- Corinne ROUHAUD	116.82 € (pas d'absence)
- Marie-Pierre FORT	119.03 € (pas d'absence)

Cette indemnité est calculée à partir d'une base selon le grade à laquelle on applique un coefficient pour obtenir le montant versé et en fonction du temps de présence de chacun.

Le conseil vote pour le renouvellement de cette enveloppe pour 2012 jusqu'à 850 € à l'unanimité et pour la répartition des sommes pour l'année 2011 à l'unanimité.

COMMISSION ZPPAUP/AVAP - URBANISME

Comme évoqué lors du précédent conseil il est nécessaire de former une commission pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP. Cette commission sera composée de membres du conseil municipal et de personnes extérieures.

- six membres du conseil municipal, (y compris monsieur le maire)
Yvette Havard, Patrick Vergez, Bernard Tremel, Gérard Fonteneau, Eric Valegeas, Patrick Fonteneau.
- deux personnes choisies par le conseil municipal au titre du patrimoine culturel ou environnemental local
Frédéric Ortiz et Didier Péré
- deux personnes choisies par le conseil municipal au titre d'intérêts économiques locaux

Philippe Jean (Monsieur le maire contactera une personne de la zone artisanale – la décision sera validée à la prochaine réunion de conseil).

Le conseil vote pour à l'unanimité.

DELEGATION POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

La Communauté de Communes HL nous demande le transfert de certains pouvoirs de police du maire. La Loi de réforme des collectivités territoriales prévoit, dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers et de la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage (notre CdC n'est pas concernée par ce troisième point), le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale.

Ce transfert automatique ne s'effectue qu'en l'absence d'opposition expresse qui peut être formulée pendant une période transitoire soit jusqu'au 1er décembre 2011 (source Guide pratique de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales »). Dans ce délai, un ou plusieurs maires peuvent notifier au président de l'EPCI leur opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale.

Il en résulte que, si les maires ne s'opposent pas au transfert des pouvoirs de police dans les domaines de l'assainissement non collectif et de l'élimination des déchets ménagers, avant le 1er décembre 2011, celui-ci sera automatiquement transféré au président de la CdC.

Le conseil vote pour transférer ces pouvoirs de police à l'unanimité.

DIVERS

- Demande de subvention par le collègue Henri Martin pour un voyage des 3^o en 2012
- Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 600 €**
- Commande des sapins de Noël
 - Démarche gendarmerie
 - Validation du choix des entreprises pour les travaux des halles le 3 octobre 2011

La séance est levée à 21 H 15. Prochaine réunion le 14 novembre 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2011 à 19 H 30

PRESENTS : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, P. JEAN, S. DUMAS, F. CHAUMET, J. SALLÉE, L.DUSSAIGNE, G. FONTENEAU., S. AUGERAUD, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES P. VERGEZ (arrive à 21 H)

ABSENTS NON EXCUSES : W. JUILLIEN.

SECRETAIRE : Mde Yvette HAVARD.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN.

Le conseil a reçu deux demandes de droit de préemption urbain déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Vente d'un bien, appartenant à Madame et Monsieur Dominique TERRADE – 37 Rue de la Trésorière à ANGOULEME, maison et terrain d'une surface de 822 m² au sol, cadastré ZE N° 54 pour 145 000 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre la préemption de ce bien

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Marius ZAWADA – Maison Blanche à VILLEBOIS-LAVALETTE, terrain d'une surface de 1 613 m² au sol, cadastré ZC N° 171 pour 7 258.50 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre la préemption de ce bien

SUBVENTION OFFICE DU TOURISME

La commune de Villebois-Lavalette a reçu la demande ainsi que les pièces nécessaires pour le versement de la subvention à l'Office du Tourisme pour l'année 2011. Comme il a été convenu lors du vote du Budget Primitif, il est proposé de leur verser la somme de 600 € comme l'année dernière.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – taux de promotion pour les avancements de grade.

Le conseil municipal doit fixer, après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour un avancement de grade le nombre maximum d'agent pouvant obtenir une promotion dans chaque grade. Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Catégorie C – Filière Administrative – Pour les adjoints administratifs de 2^o classe passer en adjoints administratifs de 1^{ère} classe.

Proposition : faire passer au taux de 100 %.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE REPAS

Eric Valegeas, a fait l'avance de paiement des repas des agents en formation à Gardes le Pontaroux soit 50 € (4 repas à 12.50 €), alors que nous avons demandé qu'une facture soit établie au nom de la mairie.

Le conseil vote pour le remboursement d'Eric Valegeas à l'unanimité.

URBANISME - TAXES

Monsieur le maire explique que la Taxe Locale d'Equiperment sera remplacée au 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement. Il convient de prendre une délibération avant fin novembre afin de fixer le taux applicable pour cette taxe. La délibération prise cette année est valable pour une période de trois ans, mais pourra être modifiée si besoin chaque année.

Après discussion il est décidé de garder un taux de 2% pour cette taxe, ce qui aura pour conséquence d'augmenter légèrement le montant de participation, les assiettes de calcul n'étant pas les mêmes.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Arrivée de Patrick Vergez.

TRAVAUX DES HALLES

Bref compte-rendu des futurs travaux des halles. Ceux-ci vont débiter **semaine 48 et se terminer pour la première tranche au mois d'avril 2012.**

Comme prévu le marché sera délocalisé pendant la durée des travaux sur le champ de foire.

Le premier marché sur le Champ de Foire est prévu le samedi 3 décembre 2011.

PROJET AMENAGEMENT RD N° 5/CROIX DE QUART

Monsieur le maire expose le futur projet d'aménagement du carrefour entre la RD N°5, la RD N° 16 et la RD N° 23, (carrefour de la tonne à Barbot). Création d'un rond-point financé par le conseil général.

Ces travaux importants sont prévus pour 2014.

De plus, il est nécessaire de lancer un appel à candidature de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la traversée du bourg (RD N°5 et VC N° 6) en vue de l'aménagement de la Croix de Quart, de l'Houmeau et du quartier des futurs lotissements Rue du Petit Mairat.

Il semble judicieux de limiter au final le nombre de candidatures retenues à trois dossiers.

De plus, un relevé topographique va être demandé sur le quartier de l'Houmeau/Rue du Petit Mairat.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS COMMUNE

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de 300 € du programme des halles (01.10) article 21318 à mettre sur l'article 205, qui correspond à la maintenance de notre site internet, de façon à payer pour l'année 2011.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

DIVERS

- GRDF nous propose un montant de 309.84 €, correspondant à l'occupation du domaine public pour le passage des canalisations de gaz.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

- Plus beaux villages de France – Refus définitif du dossier de candidature
Patrick Fonteneau fait lecture du compte-rendu argumenté de l'Association Plus Beaux Villages de France. Un audit complet de la commune avec ses atouts et ses faiblesses nous a été adressé. Il est consultable par tous à la mairie.
Un courrier de remerciement a été adressé à chaque membre ayant participé à la Commission Plus Beaux Village de France.
- Repas communal – Il aura lieu le 22 janvier 2012. Prix du repas pour les accompagnants 26 € - gratuit pour les membres du conseil municipal.
Le conseil vote pour à l'unanimité.
- Cimetière – Anciens combattants

La séance est levée à 21 H 50. Prochaine réunion le 12 Décembre 2011 à 19 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2011 à 19 H 30

Présents : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, P. JEAN, F. CHAUMET, G. FONTENEAU, S. AUGERAUD, P. VERGEZ, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

Absents excusés : M. William JULLIEN qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ – Jacques SALLEE.

Absents non excusés : L. DUSSAIGNE, S. DUMAS

Secrétaire : Yvette HAVARD

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

URBANISME ET TRAVAUX

Chemin rural :

Le conseil a reçu une demande de la part de Madame et Monsieur Ripaud-Saillour Patrice concernant l'acquisition d'une partie du chemin desservant leur habitation située au lieu dit Logerie.

IL s'agit d'un chemin qui ne dessert que leur habitation et se termine dans leur cour.

Ils demandent cette acquisition de façon à éviter que les personnes empruntant cette voie ne fassent demi-tour dans leur cour et pour fermer cette voie d'accès par la pose d'un portail.

Monsieur le Maire propose la vente de ce chemin après consultation des DOMAINES pour fixer le prix (soit environ 350 €, (0.5 € le m²).

Le Coût de l'opération serait de 1300 euros environ (prix du terrain+frais de notaire de 700 € environ et frais de géomètre pour 250 € environ)

L'ensemble de ces frais seront à la charge des demandeurs.

Une proposition sur cette base est transmise à Monsieur et Madame Ripaud-Saillour.

Une délibération est à prendre pour déclasser le chemin, le vendre et signer l'acte notarié correspondant sous réserve d'accord des demandeurs.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

COMMISSION ZPPAUP/AVAP – URBANISME- COMMISSION LOCALE : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 10 OCTOBRE 2011

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé la mise à l'étude de la transformation de la ZPPAUP en AVAP en date du 12 septembre 2011.

Il est nécessaire de compléter la commission locale qui a été créée lors de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2011. Le conseil municipal doit choisir une personne qui représentera les intérêts économiques locaux.

Gérard Fonteneau est proposé pour rejoindre la commission au titre des intérêts économiques locaux (ancien commerçant et Vice-Président de la CDC au titre des intérêts économiques).

Le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.

Il manque un représentant du conseil municipal pour remplacer Gérard Fonteneau au niveau de la commission ZPPAUP/AVAP :

Celui-ci sera nommé au prochain conseil municipal de janvier 2012.

TRAVAUX

Un point est fait sur les travaux en cours ou à venir

Colombarium

Il est fait part du projet finalisé de création d'un colombarium dans le cimetière. Le conseil accepte le principe de création pour 2012.

Il est souligné la nécessité de créer un règlement pour le cimetière afin d'harmoniser les constructions.

Halles

Un point est fait sur le début des travaux qui devraient se terminer mi avril 2012(1^{ère} tranche).La deuxième tranche devrait se réaliser dans l'hiver 2012.

Plantations

Création en décembre d'un muret de pierres sèches et d'un massif au carrefour de Gamby.

Projets 2012

Un chiffrage aura lieu en début d'année des travaux de la rue André Bouyer(prévision de rétrécissement de chaussée pour limiter la vitesse et réfection de la bande de roulement par le Département en 2013).

Un Bloc parking vient d'être installé avant le city stade. Il est demandé de prévoir un éclairage avec détecteur de présence.

Travaux Mairie

L'entreprise CBMEC nous a adressé sa facture du solde de travaux de la mairie pour la fabrication et la pose du meuble de rangement soit 4 611.82 € TTC.

Le procès-verbal de fin de travaux avait été signé le 2 juillet 2011 avec des réserves sur les portes. Suite à la mise en place de ce meuble, nous avons constaté que les portes s'étaient déformées et nous avons donc demandé leur changement .La facture n'avait pas été réglée en attendant l'échange des portes. Les travaux ont été réalisés le mois dernier, soit en novembre 2011.

La facture du solde des travaux étant arrivée 152 jours après la signature du PV de réception des pénalités de retard sont automatiquement appliquées à l'entreprise .Cela représente un montant de 6 992.00 €. Ce retard n'est pas directement lié au marché de travaux mais faisait suite à notre demande de changement de portes.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'annuler la perception des pénalités de retard et de régler la facture, les travaux étant réalisés conformément aux attentes.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES/ZONE ARTISANALE

Périmètre de la CDC

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la CDC d'Horte et Lavalette restera en l'état comme l'avait exprimé le conseil municipal de Villebois-Lavalette et la CDC.

La CDC pourra accueillir la commune de Chadurie à partir de janvier 2013.

Zone Artisanale.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission « finances » de la CDC va proposer « la mise en sommeil » du projet de la création de la ZA de Villebois-Lavalette arguant d'un manque de financement pour le prochain budget.

Les représentants de Villebois-Lavalette à la CDC estiment que ce projet doit aller jusqu'au bout et que le financement de la viabilisation doit se faire dès 2012. En effet, des entreprises sont intéressées pour l'acquisition de lots et il s'agit d'aller vite.

Monsieur le maire a fait une proposition à la CDC pour financer les travaux de viabilisation de la zone ; il en fait part au conseil municipal de Villebois-Lavalette

Il indique également qu'il a pris RV avec les services de la Préfecture pour faire le point sur ce dossier. Il apparaît que les subventions obtenues pour l'acquisition des terrains pourraient être revues et devraient être remboursées si le projet n'aboutit pas. De plus, cela pourrait remettre en cause la compétence économique de la CDC et entraîner une révision de certaines dotations.

Monsieur le Maire informe également que la commune de Villebois-Lavalette envisage de demander un remboursement du fond de concours versé à la CDC ainsi que la restitution du terrain cédé gracieusement à la CDC si le projet ne se réalise pas.

Ces informations ont été transmises à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions des délégués de la commune et ceux ci sont donc chargés par le conseil municipal de défendre la création de la ZA de Villebois-Lavalette auprès de la Communauté de communes.

LOYER TRESORERIE

Le loyer de la trésorerie arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il nous est proposé de reconduire ce bail. Pour ce faire une visite des locaux est prévue le 13 décembre.

La proposition de ce loyer sera donc validée à la prochaine réunion en janvier 2012.

DIVERS

La commune de Villebois-Lavalette a été primée par « le trophée national de l'accessibilité des petites communes » (accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite) dans le cadre des travaux réalisés à la Mairie et à l'école primaire.

Remise des prix à Paris le 06 février 2012 en présence de nombreuses personnalités du monde politique, économique et associatif.

La séance est levée à 21 H 40. Prochaine réunion le 9 janvier 2012 à 19 H 30